



TRANSPORT SCOLAIRE

DEMANDE D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Service Transport et Mobilité – Transport scolaire - Adresse : 3, rue des Condamines 07300 MAUVES - Tél. : 04 75 45 45 91

ÉLÈVE (en lettres majuscules)	
NOM	_____
PRÉNOM	_____
DATE DE NAISSANCE	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
SEXE	F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
PARENTS – TUTEUR - REPRESENTANT LEGAL (en lettres majuscules)	
NOM	
PRENOM	
ADRESSE	
VILLE	CODE POSTAL
TEL FIXE	TEL PORTABLE
COURRIEL	@
DOUBLE DOMICILIATION (si parents séparés) <input type="checkbox"/> (si coché veuillez compléter la rubrique trajet)	
ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023	
COMMUNE ETABLISSEMENT	
NOM ETABLISSEMENT	
NIVEAU ENSEIGNEMENT (classe)	
DEMI PENSIONNAIRE <input type="checkbox"/>	EXTERNE <input type="checkbox"/>
INTERNE <input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> J'accepte de recevoir par mail/sms des informations relatives au transport scolaire (
TRANSPORT DEMANDE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023	
Toute inscription est valable pour un trajet aller-retour par jour entre le point de montée le plus proche et nom d'arrêt) et le point de descente le plus proche de l'établissement scolaire d'inscription	
TRAJET 1 : COMMUNE ET POINT DE MONTEE	
POINT DE DESCENTE	
<u>Cas particulier d'une double domiciliation (parents séparés)</u> : Indiquer le trajet effectué lors de la semaine second parent. ARCHE Agglo se réserve le droit de réclamer tout justificatif pour valider définitivement l'i	
TRAJET 2 : COMMUNE ET POINT DE MONTEE	
POINT DE DESCENTE	
Signature des parents (obligatoire)	Date :
	<input type="checkbox"/> J'atteste l'exactitude des

**L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES USAGERS SCOLAIRES, M
CAS DE GRATUITE, L'ACCES AUX SERVICES DE TRANSPORT EST CONDITI
PRESENTATION D'UN TITRE DE TRANSPORT (OU JUSTIFICATIF) POUR DES
SECURITE ET D'ASSURANCE.**

Rappel : les élèves de moins de 5 ans ou résidant à moins de 3 km de l'école sont dans la limite des places disponibles durant toute l'année scolaire.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout élève domicilié **ET** scolarisé sur l'une des 41 communes* d'ARCHE Agglo. Pour l'élève doit s'adresser auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les élèves sont dits ayants droits s'ils fréquentent l'établissement défini par le plan scolaire du règlement d'ARCHE Agglo. Ils seront transportés gratuitement s'ils ont ou devront payer 93€ s'ils ont plus de 16 ans. Pour les élèves ne respectant pas le plan scolaire, une surtaxe sera appliquée, et ils sont invités à contacter les services (coordonnées ci-dessous).

COMMENT S'INSCRIRE ?

1/ Remplir les champs d'inscription du document, et joindre un chèque à l'appui de recettes des transports scolaires d'ARCHE Agglo » dans le cas d'un transport partiel. Le dossier complet à ARCHE Agglo aux coordonnées ci-dessous.

2/ Imprimer le justificatif d'inscription réceptionné par mail envoyé quelque temps après la réception du dossier d'inscription, il fera office de titre de transport provisoire. Renseigner une adresse mail dans le dossier d'inscription (en cas d'absence d'adresse mail ou une adresse postale).

3/ Présenter en début d'année scolaire le titre de transport provisoire au collège. Le titre de transport scolaire sera remis au sein de l'établissement en début d'année scolaire.

Ce formulaire est à renvoyer à ARCHE Agglo :

Service transport et mobilités

3 rue des Condamines 07300 MAUVES

Téléphone : 04 75 45 45 91 - Courriel : transport-scolaire@archeagglo.fr

Ou à déposer aux horaires d'ouverture :

Mardi de 14h à 17h – Mercredi de 8h45 à 12h15 et 13h30 à 16h45 – Jeudi de 14h à 17h

Pour tout renseignement sur l'inscription au transport scolaire, veuillez-vous connecter sur le site internet suivante :

www.archeagglo.fr/transport-scolaire

**Arlebosc, Arthémonay, Bathernay, Beaumont - Monteux, Boucieu - le Roi, Bozas, Bren, Chanos - Curson, Chantemerle - Les - Chavannes, Cheminas, Colombier - Le - Jeune, Colombier - Le Vieux, Crozes - Hermitage, Erôme, Etables, Gervans, Glun, La Roche - Margès, Marsaz, Mauves, Mercuriol - Veaunes, Montchenu, Pailharès, Plats, Pont - de L'Isère, Sècheras, Serves - Sur - Rhône, St - Sur - L'Herbasse, St Félicien, St Jean - De - Muzols, St Victor, Tain L'Hermitage, Tournon - Sur - Rhône, Vaudevant, Vion*